

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 1^{er} jour du mois de mars 2021, à 19h00, à huis clos, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet François Routhier
Jean-Claude Boucher Line Quevillon

Absents : Angèle Bastien, Richard David

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher

2021-03-41 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

QUESTION DES CONTRIBUABLES

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Législation**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2021.
 - 3.3 Adoption du règlement 2021-01 portant sur la rémunération et le traitement des élus municipaux.
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes à payer.
 - 4.2 Acceptation de la soumission *Atelier Mécanique DS* pour les réparations du camion de service.
 - 4.3 Inscription de l'Opérateur en traitement des eaux au Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi Québec.
 - 4.4 Augmentation de la limite de couverture d'assurance Erreurs et Omissions avec la Mutuelle des Municipalités du Québec.
 - 4.5 Modification au contrat de travail du Directeur général et secrétaire-trésorier.
 - 4.6 Embauche d'un adjoint (e) à la direction.
 - 4.7 Nomination du maire suppléant.
 - 4.8 Réouverture du bureau municipal.
 - 4.9 Révision mensuelle des conciliations bancaires.
 - 4.10 Engagement de la Municipalité concernant la publication des contrats de plus de 25 000\$.
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Réunion du Comité sécurité publique.
 - 5.2 Adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2020 du schéma de couverture de risques – Service des incendies et premiers répondants.
- 6. Réseau routier et opérations de voirie**
 - 6.1 Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière et sablière.
 - 6.2 Réunion du Comité réseau routier et opérations de voirie.
 - 6.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Plan d'Intervention de Sécurité Routière en Milieu Municipal (PISRMM).

6.4 Acceptation de la soumission de *Consult'eau* pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable.

7. Urbanisme, environnement et développement

8. Loisirs et culture

8.1 Mandat au Comité Art, culture, loisirs sport et vie communautaire pour la révision de la Politique des aînés et la Politique familiale municipale.

8.2 Mandat au Comité Art, culture, loisirs sport et vie communautaire pour analyser l'offre d'activités culturelles, sportives et communautaires.

9. Varia

10. Question des contribuables

11. Levée de la séance

2021-03-42 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

2021-03-43 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 13 février 2021.

2021-03-44 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01 - RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser la rémunération des membres du Conseil relativement à l'augmentation des coûts inhérents à la charge des membres du Conseil municipal;

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des autres membres du Conseil municipal;

ATTENDU que ce règlement abroge et remplace toute réglementation relative au traitement des élus municipaux et plus particulièrement le règlement no. 2016-01;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2021 et qu'un projet de règlement a été donné à la séance du 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU

QUE le règlement municipal portant le numéro 2021-01, et intitulé RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Maire :

Rémunération annuelle de base : 11 480,00 \$

Allocation de dépenses équivalente à 50 % de la rémunération de base : 5 740,00 \$

Rémunération totale : 17 220,00 \$

Conseillers :

Rémunération annuelle de base : 3 915,84 \$

Allocation de dépenses équivalente à 50 % de la rémunération de base : 1 957,90 \$

Rémunération totale : 5 873,74 \$

Maire suppléant :
Rémunération annuelle de base : 1 200,00 \$
Allocation de dépenses équivalente à 50 % de la rémunération de base : 600,00 \$
Rémunération totale : 1 800,00 \$

Cette rémunération, additionnelle au traitement de base d'un conseiller, est applicable lorsqu'un conseiller est nommé par résolution du Conseil municipal afin d'occuper le poste de maire suppléant. Cette rémunération est applicable selon un prorata journalier, soit de la date de nomination par résolution jusqu'à la date de fin de mandat, également déterminé par résolution municipale.

ARTICLE 3

Les rémunérations prévues au présent règlement seront versées mensuellement. Toutefois le membre du Conseil qui ne se présente pas aux séances du Conseil pendant 90 jours consécutifs et qui se voit octroyer un délai supplémentaire pour motif sérieux et hors de son contrôle, tel que prévu à l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, verra sa rémunération interrompue jusqu'à son retour en fonction. Dans ce cas, la rémunération sera octroyée au prorata des jours où le membre est en fonction, et ce dès la 91^e journée d'absence.

ARTICLE 4

La rémunération prévue à l'article 2 du présent règlement sera indexée à la hausse d'après l'IPC (base annuelle) émis en octobre de chaque année par Statistique Canada ou 2,5%, le plus haut des deux pourcentages, et ce pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur tel que prévu à la loi et est rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

2021-03-45 COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de février 2021 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 63 917,78\$

2021-03-46 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MÉCANIQUE DS POUR LES RÉPARATIONS REQUISES SUR LE CAMION DE SERVICE

ATTENDU que des réparations sont requises sur le camion de service;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue d'*Atelier Mécanique DS* pour les réparations requises au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil approuve la soumission d'*Atelier Mécanique DS* pour les réparations du camion de service au montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

2021-03-47 INSCRIPTION DE L'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX AU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE D'EMPLOI QUÉBEC

ATTENDU que le certificat de qualification en traitement d'eau est obligatoire pour toute personne qui veille au bon fonctionnement et à l'entretien d'un système de traitement des eaux;

- ATTENDU que le certificat d'Emploi Québec est requis pour tous les travaux exécutés sur des installations de captage, de traitement et de distribution d'eau potable, conformément à l'exigence du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);
- ATTENDU qu'Emploi Québec offre une formation à distance via la plateforme TEAMS de 105 heures divisée en plages horaires de trois heures entre le 26 avril 2021 et le 21 mai 2021 au coût de 3 190,56 \$ incluant les taxes applicables;
- ATTENDU que l'opérateur en eau potable de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette doit obtenir cette certification;
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement
- QUE le Conseil autorise l'inscription de l'opérateur en eau potable à la formation à distance d'Emploi Québec au coût de 3 190,56 \$ incluant les taxes applicables.
- 2021-03-48 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE COUVERTURE D'ASSURANCE ERREURS ET OMISSIONS AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**
- ATTENDU le renouvellement de l'assurance avec la MMQ pour 2021;
- ATTENDU que la limite de couverture d'assurance pour Erreurs et Omissions de 1 000 000 \$ n'est plus adéquate;
- ATTENDU qu'une soumission de la part du Cabinet en assurance de dommages PMT Roy a été reçue afin d'augmenter la limite de protection à 2 000 000 \$ au montant de 662 \$ plus taxes applicables annuellement;
- EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement
- QUE le Conseil accepte la soumission du Cabinet en assurance de dommages PMT Roy pour l'augmentation de la limite de couverture d'assurance Erreurs et Omissions à 2 000 000 \$ au coût de 662 \$ plus les taxes applicables.
- 2021-03-49 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**
- ATTENDU le contrat de travail signé le 6 avril 2020 entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et le Directeur général et secrétaire-trésorier;
- ATTENDU la clause stipulant que la rémunération de Directeur général et secrétaire-trésorier incluait les heures supplémentaires;
- ATTENDU que, depuis son entrée en poste le 6 avril 2020, le Directeur général et secrétaire-trésorier a dû travailler en surtemps plusieurs heures par semaine;
- ATTENDU que les heures travaillées dans une semaine sont bien au-delà des heures estimées lors de la signature du contrat;
- ATTENDU les projets en cours tels que le regroupement des Services de sécurité incendie avec trois municipalités, le changement vers la MRC de Papineau, les projets reliés au Programme de la Taxe

sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ), la supervision de la personne embauchée pour le remplacement temporaire et les élections municipales du 7 novembre prochain, le Directeur général et secrétaire-trésorier devra travailler en surtemps afin d'atteindre les objectifs de la Municipalité;

ATTENDU que la rémunération actuelle du Directeur général et secrétaire trésorier est basée sur un horaire de 35 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet

QUE le Conseil mandate le Comité des ressources humaines et financières pour revoir le contrat de travail du Directeur général et secrétaire-trésorier et de faire ses recommandations au Conseil lors d'une réunion ultérieure.

2021-03-50 EMBAUCHE D'UN(E) ADJOINT(E) À LA DIRECTION POUR UNE PÉRIODE DE 12 À 18 MOIS

ATTENDU le départ de l'adjointe à la direction pour un congé de maternité;

ATTENDU que la formation de cette ressource se fera sur plusieurs mois;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE sur recommandation du Comité des ressources humaines et financières, le Directeur général et secrétaire-trésorier affiche le poste temporaire et procède à l'embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction pour une période de 12 à 18 mois.

2021-03-51 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE Monsieur le conseiller Antonin Brunet soit nommé à titre de maire suppléant du 1^{er} mars 2021 jusqu'à la fin du présent mandat.

2021-03-52 RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU la fermeture du bureau municipal afin de respecter les mesures sanitaires mises en place en raison de la pandémie;

ATTENDU que la région est passée au palier orange depuis le 22 février 2021;

ATTENDU que le bureau municipal est maintenant conforme à la procédure d'hygiène à respecter pour les visiteurs et les employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le public puisse accéder de nouveau à la réception du bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture à compter du 2 mars 2021.

2021-03-53 RÉVISION MENSUELLE DES CONCILIATIONS BANCAIRES

ATTENDU le dépôt de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 par la firme Marcil Lavallée;

ATTENDU qu'à la suite de la recommandation qu'un membre du Conseil revoit et approuve mensuellement les conciliations bancaires préparées par le Directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines et financières à l'effet que Madame la conseillère et Présidente Line Quevillon soit responsable de la vérification et de l'approbation des conciliations bancaires de façon mensuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate Madame Line Quevillon, conseillère et Présidente du Comité des ressources humaines et financières, pour la vérification et l'approbation des conciliations bancaires de façon mensuelle.

**2021-03-54 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
CONCERNANT LA PUBLICATION DES CONTRATS
DE PLUS DE 25 000 \$**

ATTENDU les travaux effectués à l'usine de traitement d'eau potable en 2020;

ATTENDU que le coût total du projet s'élevait à plus de 25 000 \$;

ATTENDU l'audit effectué par l'Autorité des Marchés Publics;

ATTENDU que l'audit a révélé que les dispositions de l'article 937 du Code municipal n'ont pas été respectées dans cette situation;

ATTENDU que l'audit a aussi révélé que les dispositions de l'article 961.3 du Code municipal n'ont pas été respectées à ce jour;

ATTENNDU la demande de la part de l'Autorité des Marchés Publics de transmettre un engagement de la Municipalité à ne plus reproduire ces manquements et à publier sans délai ses contrats de plus de 25 000 \$ sur son site Internet.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil s'engage à ne plus reproduire ces manquements et à publier sans délai ses contrats de plus de 25 000 \$ sur son site Internet.

ET qu'une copie conforme de cette résolution soit acheminée à Monsieur Normand Borduas, Analyste en communication de renseignements, Autorité des Marchés Publics.

2021-03-55 RÉUNION DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU le projet de regroupement des services incendie des municipalités de Notre-Dame-de-la-Salette, Val-des-Bois, Bowman et Denholm;

ATTENDU que le Comité du service incendie de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette doit se rencontrer afin d'identifier les procédures administratives, les lacunes au niveau de la communication et les responsabilités des officiers et pompiers en vue d'une réunion générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le Comité Sécurité publique pour identifier les mesures ou modifications à apporter et d'en faire part au Conseil lors d'une réunion ultérieure.

2021-03-56 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent »;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a convenu avec la ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines de l'Outaouais, qu'elle allait lui transmettre le rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie 2020 avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020;

ATTENDU que l'état-major du service de sécurité incendie de Notre-Dame-de-la-Salette a validé le rapport;

ATTENDU la recommandation de Serge Lépine, Directeur du Service des incendies et premiers répondants, de l'adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2020, et que les membres du Conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil, sur recommandation du Directeur du service de sécurité incendie et premiers répondants, adopte le rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2020 du schéma de couverture de risques;

ET de transmettre à la ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un exemplaire du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2020 du schéma de couverture de risques.

2021-03-57 DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET SABLIERE

ATTENDU une demande d'autorisation d'exploitation de la part de *Les Ateliers Alain Bourbonnais* a été déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Dossier 430551;

ATTENDU que la Commission requiert une résolution du Conseil municipal approuvant la démarche avant d'entreprendre l'analyse du dossier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil approuve la demande de *Les Ateliers Alain Bourbonnais* afin d'obtenir une autorisation d'exploitation d'une carrière et sablière.

2021-03-58 RÉUNION DU COMITÉ RÉSEAU ROUTIER ET OPÉRATIONS DE VOIRIE

ATTENDU que plusieurs contrats octroyés par appels d'offres viennent à échéance durant les prochains mois;

ATTENDU qu'après révision, le Responsable des travaux publics désire proposer des modifications à certains appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le Comité réseau routier et opérations de voirie pour analyser les modifications suggérées et d'en faire part au Conseil lors d'une réunion ultérieure.

2021-03-59 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire présenter une demande d'aide financière au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil de Notre-Dame-de-la-Salette autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme.

2021-03-60 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSULT'EAU POUR LE NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE

ATTENDU la nécessité de faire nettoyer les réservoirs d'eau potable;

ATTENDU qu'une soumission de *Consult'eau* a été reçue pour le nettoyage des réservoirs au coût de 7 532 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission de *Consult'eau* pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable au coût de 7 532 \$ plus les taxes applicables.

2021-03-61 MANDAT AU COMITÉ ART, CULTURE, LOISIRS SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

ATTENDU la mise en place de la Politique des aînés en 2015 et la Politique familiale municipale en 2017;

ATTENDU que les plans d'action des deux politiques sont venus à échéance en 2018 et 2020 et qu'ils font l'objet d'une mise à jour;

ATTENDU qu'un comité de suivi doit être créé afin d'assurer la participation citoyenne et communautaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le Comité Art, culture, loisirs sport et vie communautaire pour réviser la Politique des aînés et la Politique familiale municipale, leurs plans d'action et leurs composantes, pour revoir le plan de recrutement des membres du Comité de suivi et pour ensuite faire part de ses recommandations au Conseil lors d'une réunion subséquente.

2021-03-62 MANDAT AU COMITÉ ART, CULTURE, LOISIRS SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE POUR ANALYSER L'OFFRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES

ATTENDU le désir des citoyens de profiter d'activités communautaires et sportives au sein de la Municipalité;

ATTENDU une demande de présentation à la Municipalité de projets en lien avec les jeunes de la part d'une citoyenne et appuyée par l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette (ADN);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Antonin Brunet
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil mandate le Comité Art, culture, loisirs sport et vie communautaire pour rencontrer les citoyens, analyser les besoins et offres d'activités communautaires et sportives, pour souligner les subventions et aide financière disponibles et faire ses recommandations au Conseil lors d'une réunion subséquente.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2021-03-63 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h45

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par

Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par

Denis Légaré, maire